



TéléCALAM est une télé-procédure du ministère en charge de l'agriculture permettant :

- aux agriculteurs de déclarer en ligne un dossier de demande d'indemnisation
- aux services déconcentrés de voir s'alléger les traitements des demandes et d'apporter une assistance modernisée aux exploitants effectuant une demande d'indemnisation

Deux outils :

- **TéléCALAM**, une télé-procédure qui permet aux agriculteurs de déclarer en ligne un dossier de demande d'indemnisation ;
- **CALAMNAT -Usager (TéléCALAM)**, un outil qui permet aux services déconcentrés d'accéder aux télé-déclarations pour assistance ou de consulter les télé-déclarations antérieures.



Les pièces justificatives demandées dans le formulaire de demande d'indemnisation ne seront plus à fournir à la DDT(M), à l'exception du cas où l'utilisateur demanderait le versement de l'indemnisation sur un nouvel IBAN qu'il doit adresser par courrier à la DDT(M).

En revanche, vous pourrez, dans le cadre des contrôles par sondage, demander l'ensemble de ces pièces justificatives.



Une interface identique à celle des usagers mais uniquement en **consultation** afin que vous soyez en mesure de renseigner un usager qui demande des explications complémentaires sur les informations affichées ou sur le fonctionnement de TéléCALAM.

Recherche

- Recherche de l'utilisateur souhaité

1 Je déclare mon sinistre

- Cette phase se déroule en 6 étapes et vous permet de visualiser la déclaration faite par l'utilisateur.

2 Je complète mes justificatifs

- Cette phase se déroule en 4 étapes et vous permet de visualiser les justificatifs déclarés par l'utilisateur (IBAN, assurances).

3 Je signe ma déclaration

- Cette phase est uniquement accessible par l'utilisateur.



A l'ouverture de CALAMNAT Usager, vous êtes directement sur le service de recherche d'usager.

➤ La recherche de l'usager s'effectue par un cartouche en saisissant les critères souhaités :

Critères de recherche

Département de l'usager : Egal à


Année de la campagne : Egal à

N° SIRET ou NUMAGRIN : Indifférent

Numéro package : Indifférent

Nom ou raison sociale : Indifférent

Prénom : Indifférent

État de la télé-procédure	État de la télé-déclaration	Accès à la télé-déclaration
Télé-procédure ouverte / dossier non signé	Télé-déclaration accessible en modification par l'usager et en consultation par l'agent	
Télé-procédure ouverte / dossier validé et signé	Télé-déclaration accessible en consultation par l'usager et par l'agent	Mes télédéclarations antérieures
Télé-procédure fermée / dossier validé et signé	Télé-déclaration accessible en consultation par l'usager et par l'agent	Mes télédéclarations antérieures



Effectuer ma demande >



Télédéclarer >

1

Je déclare mon sinistre



Pour débiter la première phase, cliquez sur celle-ci.



Pour chaque étape, l'utilisateur doit cliquer sur le lien pour saisir les caractéristiques.



Pour valider la première phase, cliquez **Valider ma déclaration.**

1

2

3

4

5

6

Caractéristique de l'exploitation

➤ Dans cette étape, l'utilisateur a saisi la surface de son exploitation et a coché la présence d'assurance par type de risque à la date du sinistre.

➤ Dans le cas de GAEC, apparaît le nombre d'associés.

Déclaration des élevages

➤ Dans cette étape, l'utilisateur a saisi les effectifs de ses animaux pour la calamité en cours au travers de 6 catégories d'élevage.

Déclaration des élevages particuliers

➤ Dans cette étape, l'utilisateur a saisi les effectifs des élevages particuliers (apiculture, ostréiculture, ...).



Si l'utilisateur ne possède pas d'élevage particulier passez directement à l'étape suivante.



Déclaration des cultures

➤ Dans cette étape, l'utilisateur a saisi les surfaces de ses différentes cultures pour chaque famille de cultures.

Le contenu de la page de cette étape est fonction des déclarations des cultures que l'utilisateur a faites à l'étape précédente.



Déclaration des récoltes

➤ Dans cette étape, l'utilisateur a saisi les indemnités perçues hors assurances et éventuellement, a modifié la surface sinistrée si la déclaration est en pourcentage ou en chiffre d'affaire.

L'utilisateur ne doit pas oublier de saisir le montant versé par les assurances le cas échéant et s'il y a lieu l'organisation de producteurs de fruits et légumes à laquelle il adhère.



Déclaration des pertes de fonds

➤ Dans cette étape, l'utilisateur a saisi ses dommages selon 4 catégories :

- aux sols ;
- les plantations pérennes et les pépinières ;
- l'élevage ;
- les ouvrages et stocks extérieurs.

Les caractéristiques d'une nature de fonds doivent être obligatoirement renseignées.

2 Je complète mes justificatifs



Pour débiter la deuxième phase, cliquez sur celle-ci.

1

Contrats d'assurance

➤ Pour chaque assurance souscrite, l'utilisateur doit choisir la compagnie, saisir le numéro de contrat ainsi que les coordonnées de son contact.

2

IBAN

➤ Pour choisir l'IBAN souhaité, l'utilisateur sélectionne l'IBAN dans la liste déroulante.
➤ Dans le cas d'un nouvel IBAN ou l'absence de celui-ci dans la liste, il doit sélectionner **Autre IBAN** et le transmettre à la DDT(M).

3

Alertes et observations

➤ Les informations de la déclaration en ligne sont fonction de la saisie. La validation du dossier n'est pas bloquée. L'utilisateur a la possibilité de saisir des observations.

4

Engagements, autorisation et validation

➤ Pour valider sa déclaration en ligne, l'utilisateur doit cocher les différentes cases et enregistrer cette dernière étape.



Pour valider sa déclaration en ligne, l'utilisateur doit cocher les différentes cases et enregistrer la dernière étape



Pour débiter la troisième phase, l'utilisateur doit cliquer sur celle-ci.



Cette étape est réservée à l'utilisateur, vous n'y avez pas accès. Les informations suivantes sont à titre indicatif pour guider l'utilisateur, vous ne pourrez pas les réaliser.



La télé-déclaration n'est plus modifiable

➤ L'utilisateur ouvre la brique de signature en cliquant sur :



Signer votre demande d'indemnisation

➤ Il télécharge la télé-déclaration au format PDF pour vérifier sa conformité. S'il est satisfait, il coche la case correspondante.



Pour des raisons de sécurité, il doit re-saisir son mot de passe pour signer la déclaration

➤ L'utilisateur télé-charge l'accusé de réception et doit cliquer sur **Terminer la signature**.



Si l'utilisateur ne clique pas sur **Terminer la signature**, les dossiers ne seront pas intégrés dans **CALAMNAT Agent**.